

Département de Mayotte
Communauté des Communes du Centre-Ouest

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 35 DU 02 SEPTEMBRE 2017 PORTANT
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CIID**

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 6

De Votants : 6

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la CCCO le 02/09/2017 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/08/2017 suivant les articles L. 2121-11 et -12 et L.2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, HAROUNA Zaidani, MADI Said, YOUSSEOUFOU Soulaïmana, ABDOU-MADI Sandati,

Absents :

AHMED Fatima, ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, BACAR Inchatli Soillihi, CHANFI Dahabia, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, SAID Mohamed, SAINDOU Dhoirifia, AHMED Aida, DOUKAINI Kamaria, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Attoumani, ANTOINE Ibrahim Salim, ABDOU COLO Nassuhati, AHMED-COMBO Ali, ABDOU Mikidachi, BAMANA Anchya, HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said.

Le conseil communautaire de la CCCO s'est réuni le samedi 2 septembre 2017 à 9 heures 30 minutes dans la salle des délibérations de la mairie de Tsingoni, sur convocation en date du 31 août 2017 adressée par Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, Président.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame **ABDOU-MADI Sandati**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le président rappelle que s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- De désigner les personnes figurant sur ce tableau comme commissaires titulaires et suppléants de la CIID de la communauté des communes du centre-ouest :



Communes	Commissaires titulaires	Adresse	Commissaires suppléants	Adresse
M'tsangamouji	Alidina ASSANI CHAKA	Chembényoumba	Zoubert ALLAOUI	M'tsangamouji
	Noudjoum MADI ASSANI	M'tsangamouji	ANLI Mohamed	Chembényoumba
	Madi Rachidi SOILHI AHAMADA	M'tsangamouji	Mari Attoumani BEN ATCHOU	M'tsangamouji
	Entreprise Mcolo ABDULLAH	M'tsangamouji	SAINDOU Mohamed	M'tsangamouji
Tsingoni	Ali Harouna	Combani	Ahmed Youssouf	Combani
	Ali Abdou	Combani	Ali Moim'dzé	Combani
	Bacar Fatima	Tsingoni	Mroivili Saïflah	M'roalé
	Arnaud ARRIEU	Tsingoni	Mascati Ibrahim Ali	Combani
Chiconi	ABDOURAHAMNE Anis	Chiconi	SAID Abdallah	chiconi
	SAANDI Ridjali	Coconi	INZOUNDINE Chahabati	Chiconi
	AHAMADA Abdourahamane	Chiconi	MARSEL Adolph	Chiconi
	MATTOIR Mouttoun	Sohoa	ANTOINE Mohamadi	Chiconi
Ouangani	MOINDJIE Attoumani	Kahani	ADAM Sifi	Kahani
	ACHIRAFI Nourdine	Ouangani	HASSI Dhouriati	Ouangani
	ANDJILANI Maoulana	Barakani	BOURHANE Fatima	Barakani
	ATTOUMANI Saindou	Hapandzo	BACAR Idrak	Hapandzo
Sada	ALI BACAR Nabilou		DJANFAR Abbas	Sada
	AHMED Raanfati		BIBI Katya Madi	Sada
	NIZAR Hanafi		Echati ALI Abdallah	Sada
	SULLIMAN ATTOUMANI		HOUSAME Abdallah	Sada
Total	20 commissaires titulaires		20 commissaires suppléants	

- Et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO.

Fait et délibéré, le 02 septembre 2017



Pour extrait conforme,
Le président

Le Président
de la CC Centre-Ouest
M. Zainoudine ANTOYISSA

Département de Mayotte

Communauté des Communes du Centre-Ouest

EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 38 DU 02 SEPTEMBRE 2017 PORTANT VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 6

De Votants : 6

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la CCCO le 02/09/2017 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/08/2017 suivant les articles L. 2121-11 et -12 et L.2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, HAROUNA Zaidani, MADI Said, YOUSSEFOU Soulaïmana, ABDOU-MADI Sandati,

Absents :

AHMED Fatima, ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, BACAR Inchaty Soilihi, CHANFI Dahabia, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laïla, SAID Mohamed, SAINDOU Dhoiriffa, AHMED Aïda, DOUKAINI Kamaria, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Attoumani, ANTOINE Ibrahim Salim, ABDOU COLO Nassuhati, AHMED-COMBO Ali, ABDOU Mikidachi, BAMANA Anchya, HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said.

Le conseil communautaire de la CCCO s'est réuni le samedi 2 septembre 2017 à 9 heures 30 minutes dans la salle des délibérations de la mairie de Tsingoni, sur convocation en date du 31 août 2017 adressée par Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, Président.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame **ABDOU-MADI Sandati**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Considérant l'avis de la Chambre Régionale des Comptes n°B2017-016 sur le budget 2017 de la Communauté des Communes du Centre-Ouest notifié le 03 août 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE

- De fixer les nouveaux taux de fiscalité de la CCCO comme suit :

Nature taxe	Base notifiée	Nouveaux taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	11 930 000	4.29%	511 797
Taxe foncière bâti	16 004 000	4.06%	649 762
Taxe foncière non bâti	3 078 000	4.39%	135 124
Contribution foncière des entreprises	710 700	20%	142 140

- Et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 02 septembre 2017.

Fait et délibéré, le 02 septembre 2017

Pour extrait conforme,
Le président

de la CC Centre-Ouest,
M. Zainoudine ANTOYISSA

